



Pays : République du Mali
Plan de Travail Annuel (Annual Work Plan – AWP) 2011

Titre du Projet : Appui à la gouvernance du SIDA (MLI 00062312)

Effet (s) de l'UNDAF : L'accès universel, dans la lutte contre le VIH / SIDA, est renforcé

Effet (s) du Programme de Pays (CPD) : 1) Un environnement favorable à l'appropriation, la durabilité et la bonne gouvernance de la lutte contre le VIH/SIDA est promu; 2) Les capacités nationales de mise en œuvre sont renforcées pour améliorer l'efficacité des programmes nationaux ayant un fort impact sur l'atteinte des OMD

Produits attendus du Programme de Pays (CPD) : Les ressources humaines des institutions nationales, régionales/ locales en charge de la riposte sont renforcées

Description du projet : Ce projet est une composante du Programme Conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA d'appui à la Réponse Nationale au VIH / SIDA. Il vise à terme le renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre des acteurs clés de la Réponse. L'appui est articulé autour des trois axes stratégique du Cadrage Stratégique Nationale (CSN) à savoir : (i) la promotion d'un environnement favorable à l'appropriation, à la durabilité et à la bonne gouvernance de la lutte contre le VIH/SIDA ; (ii) la réduction des risques et des vulnérabilités liées à l'épidémie ; et (iii) l'atténuation des impacts sociaux, économiques et culturels de l'épidémie.

Période couverte par le Programme : 2011 - 2013
Composante du Programme :
Titre du projet : Appui à la gouvernance du SIDA
Code du projet : 00060392
Durée du projet : 3 ans
Modalité d'exécution : Exécution nationale (NEX)

Budget estimatif 2011-2013 (en USD) : 2 000 000
Budget disponible 2011 (en USD) : 400 000 USD
Ressources disponibles :
- Ressources ordinaires PNUD : 400 000USD
- Gouvernement (en nature) : 40 000\$ US
Ressources potentielles :
- Gouvernement : 160 000 USD
- Autres partenaires : 1 600 000 USD

Approuvé au nom de : Signature Date Nom/Titre

Agence d'exécution SE HCNLS

Direction Coopération Internationale :

PNUD :



Signature 8 Avril 2011
Signature 17/05/11
Signature 25/05/11

Mahide Sou SE HCNLS

Directeur adjoint

De Naurie



I Contexte et justification

Ce qui distingue le SIDA des autres affections, et qui en fait une préoccupation mondiale croissante, c'est son impact sans précédent sur le développement.

L'impact économique et social du SIDA n'est pas uniformément réparti au sein des pays ou des communautés, cependant, peu importe où il frappe, le SIDA touche les personnes, les communautés et les secteurs, érodant sans merci les capacités humaines, la productivité et les perspectives de développement des pays et plus singulièrement sur les pays comme les nôtres à ressources limités.

Considéré à ses débuts comme un problème de santé exclusivement, le SIDA est perçu actuellement comme un important problème de développement. A ce titre, sa gestion devient une mission nationale, hautement prioritaire et d'une grande portée stratégique pour le Mali.

En effet les Autorités maliennes ont, accordé une attention toute particulière à la pandémie dès la découverte du premier cas de SIDA en 1985. La Réponse nationale qui s'en est suivie a été fondée essentiellement sur la volonté politique de faire de la lutte contre le VIH et le SIDA une priorité nationale avec des efforts importants en vue de planifier de façon efficiente l'interrelation pauvreté, développement et VIH et SIDA et assurer son intégration dans les stratégies, politiques et programmes de réduction de la pauvreté et de développement.

Depuis des progrès importants ont été réalisés dans la lutte contre la pandémie. Ils sont liés à plusieurs stratégies d'intervention dont entre autres, l'intensification des activités de sensibilisation impliquant tous les acteurs, notamment la Société Civile, le Secteur Privé, les partenaires techniques et financiers (PTF), les personnes vivant avec le VIH (PVVIH), la gratuité des antirétroviraux (ARV) et la mobilisation de ressources aussi bien intérieures qu'extérieures.

La réforme institutionnelle qui rentre aussi dans ce cadre est fondée sur la stratégie nationale de lutte qui est bâtie selon les trois principes directeurs édictés par l'ONUSIDA à savoir : un seul cadre stratégique national, une seule structure de coordination forte, et un seul mécanisme de suivi.

Ces progrès sont dus au fait que tous les secteurs de développement ont été affectés de manière différente par l'épidémie du VIH et du SIDA, et la réponse de certains d'entre eux a été à leur avantage à tous, qu'il s'agisse de prévention, de soins ou de prise en charge. Cette réponse multisectorielle et pluridisciplinaire a commencé à aboutir, grâce à un engagement de la plus haute autorité du pays, du gouvernement, des partenaires au développement, de la Société civile et du secteur privé à cette démarche.

Si des progrès importants ont été enregistrés dans l'accès universel aux services de prévention de traitement et des soins, il n'en demeure pas moins que dans l'accès aux services de soutiens des efforts doivent être encore consentis, particulièrement en matière de gouvernance. Notamment la consolidation de ces acquis et la recherche de l'équilibre entre les droits des individus affectés par le VIH et SIDA et la nécessité d'une intervention qui vise toute la population.

La relation linéaire entre gouvernance et VIH et SIDA est mise en évidence par les conclusions de la dernière Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le VIH et SIDA (SSAGNU), qui a eu lieu à New York au début du mois de juin 2006 et lors de laquelle 150 leaders mondiaux se sont engagés à ce que leurs gouvernements intensifient et augmentent leur action contre l'épidémie.

Le système des Nations Unies a désigné le PNUD comme Agence responsable pour le développement de concepts et stratégies de la gouvernance à la réponse au VIH et SIDA. En collaboration avec les partenaires, le PNUD a lancé un programme d'identification et d'analyse des mécanismes et des structures de la gouvernance appropriée à différents niveaux, des préalables essentiels pour une bonne gouvernance, et du rôle clé des acteurs du secteur public et non public dans la planification et la mise en œuvre effective de la réponse au VIH et SIDA au niveau communautaire, national, régional et mondial. Le programme cible un certain nombre de questions qui mettent l'accent sur deux types de relations entre la bonne gouvernance et la réponse efficace au VIH et SIDA: l'impact de VIH et SIDA sur la gouvernance, et la contribution de la gouvernance pour une réponse efficace au VIH et SIDA.

L'initiative est élaborée pour initier un dialogue de stratégie entre les acteurs clés et promouvoir la décentralisation de la gestion et une plus grande redevabilité de bas en haut.. Fondé sur les « trois principes directeurs », le programme met l'accent sur l'importance de l'harmonisation de l'appui des Nations Unies à la réponse nationale, sur le partenariat global et sur les mécanismes de coordination des interventions et des financements.

Pour engager totalement les partenaires nationaux et bâtir des leçons importantes des politiques des expériences, il est indispensable d'entreprendre des actions visant à mieux analyser et diagnostiquer la situation dans le domaine de la gouvernance du VIH et du SIDA. Au Mali par exemple, de nombreuses initiatives ont été prises dans ce sens depuis quelques années même si elles n'ont pas toujours été coordonnées sous le vocable de la gouvernance de la réponse.

C'est pourquoi, il est important à ce stade et sur la base du parcours réalisé depuis de nombreuses années dans le domaine de la lutte, de faire l'état des lieux en matière de gouvernance et de proposer des actions stratégiques majeures pour réaliser des avancées notables, ce en harmonie avec les initiatives internationales qui sont en train de se développer dans le domaine de la gouvernance du VIH et du SIDA.

Le présent projet d'appui du PNUD s'inscrit dans la consolidation des acquis structurels, stratégiques et d'offres de services de l'accès universels aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutiens de lutte contre le VIH et le SIDA.

II- Résultats annuels attendus en 2011 :

Les résultats attendus du Programme conjoint en 2010 et 2011 sont :

- l'appui à l'opérationnalisation des Trois principes
- la mobilisation de ressources
- le soutien à l'accès universel
- le renforcement de l'information stratégique

III- Axes d'interventions du programme conjoint et contributions PNUD

L'objectif global recherché est d'améliorer la gouvernance de la lutte contre le VIH/SIDA par le renforcement des capacités de coordination multisectorielle et de suivi évaluation du SE du HCNLS.

La contribution spécifique du PNUD à la recherche de ces résultats importants s'articule autour de trois axes stratégiques et 09 produits que sont :

AXE 1 : Promotion d'un environnement favorable à l'appropriation, à la durabilité et à la bonne gouvernance de la lutte contre le VIH et le sida

Cinq produits seront recherchés dans cet axe :

- 1- L'opérationnalisation du CSN (revue et formulation du nouveau CSN) et la revue des plans sectoriels
- 2- Les structures de coordination renforcées
- 3- Le système national de suivi – évaluation dynamisé
- 4- Le mainsteaming et la décentralisation de la Réponse renforcés
- 5- La mobilisation de ressources accompagnée/ promue
- 6- Le Plan d'appui technique opérationnalisé

AXE 2 : Les risques et les vulnérabilités liées à l'épidémie sont réduits

Un seul produit sera recherché sous cet axe :

- 7 - L'accélération de la prévention des groupes vulnérables (femmes et jeunes) assurée

AXE 3 : Les impacts sociaux, économiques et culturels de l'épidémie sont atténués

Deux produits importants sont recherchés au niveau de l'axe 3 :

- 8- La communication institutionnelle du SE HCNLS améliorée
- 9- La révision de la Loi 06028 de juin 2006

IV- Stratégie d'intervention et partenaires :

La stratégie d'intervention du projet est articulée autour de celle du SE HCNLS fondée sur des partenariats dynamiques et un système transparent de gestion qui fait intervenir un cabinet d'expertise comptable ; des bénéficiaires secondaires (ARCADE SIDA, Cellule SIDA/Santé et Groupe Pivot) ; des sous – bénéficiaires ONG et associations sur le terrain (120 environ); une agence de gestion des contrats ; une agence de gestion fiduciaire.

Des partenariats techniques et financiers également avec Fonds Mondial, BM, ONUSIDA et agences des Nations Unies, partenaires bilatéraux, etc.

Partenaires de réalisation :

Les partenaires de réalisation sont tous ceux avec lesquels le HCNLS d'une part, les partenaires du programme conjoint d'autre part, ont eu à collaborer pour le type d'activités retenues. Ils seront choisis conformément aux procédures de sélection des partenaires en vigueur.

Autres partenaires :

Nationaux :

Les partenaires nationaux au projet sont essentiellement le Gouvernement (Ministère de la santé entre autres) la société civile (l'alliance des religieux du Mali contre le SIDA), le secteur privé (la Coalition des Entreprises du Secteur Privé contre le VIH et le SIDA – CSP), les collectivités décentralisée, les élus nationaux, régionaux et communaux, les projets intervenant sur le terrain.

Internationaux :

Le PNUD est partie prenante au Programme conjoint d'appui des Nations Unies à la Réponse au VIH / SIDA au Mali. A ce titre, le présent AWP reflète la contribution du PNUD audit Programme conjoint. Les agences des NU partenaires et signataires du Programme conjoint sont : BM, UNICEF, OMS, UNFPA, PAM, PNUD, ONUSIDA, UNESCO, FAO, HCR, OIT, et OIM.

Des partenariats seront également recherchés avec d'autres partenaires clés qui accompagnent le Mali dans la lutte contre le VIH / SIDA : le Fonds Mondial en particulier, mais aussi la Banque Africaine pour le Développement (BAD), l'US AID et d'autres.

V- Arrangements de gestion

Le Secrétariat Exécutif du Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA (SE – HCNLS), en tant qu'agent d'exécution du projet, dans un contexte de modalité opérationnelle harmonisée, a la responsabilité de la gestion et la mise en œuvre des activités pour atteindre les résultats.

Les réalisations du projet sont une contribution à l'atteinte des effets du Programme de Pays (Mali – PNUD), et à ceux plus macro de l'UNDAF, relatifs à l'accès universel dans la lutte contre le VIH / SIDA d'une part, au renforcement des capacités de mise en œuvre et de suivi des acteurs d'autre part.

Le Gouvernement mettra en place une équipe légère d'appui à l'opérationnalisation du projet, afin de faciliter les activités de planification, de mise œuvre, de suivi – évaluation et de rapportage des réalisations.

Afin de garantir la meilleure efficacité du PNUD dans l'accompagnement de la mise en œuvre du projet, le PNUD mettra à disposition les services d'un Chargé de partenaire qui est en fait un agent du Centre de services du Bureau. Le Chargé de partenaire assurera pour le compte du PNUD la coordination et le suivi quotidien, opérationnel et substantiel du projet (ci – joint les TDR du poste).

Le Gouvernement dotera le projet de l'espace de travail nécessaire, et des facilités qui l'accompagnent au titre de sa contribution en nature. Il versera annuellement la contrepartie financière consentie.

Le projet sera orienté, au plan stratégique, par un Comité de pilotage composé du SE - HCNLS, du MAECI / DCI, de l'ONUSIDA et d'autres représentants du SNU (programme conjoint), des représentants des partenaires au projet. Ce comité de pilotage sera mis en place par le SE- HCNLS qui en définira la composition précise.

Les ressources du projet seront mises à disposition conformément aux procédures harmonisées de transfert des fonds (HACT) : utilisation du formulaire FACE (Autorisation de financement et confirmation des dépenses) par les partenaires nationaux d'exécution pour demander des fonds et faire rapport sur les dépenses. Sont autorisés à valider le formulaire FACE, le Directeur national du projet (SEHCNLS) ou son suppléant ainsi que le Coordonnateur national (le cas échéant) du projet par délégation de pouvoir.

Un compte bancaire spécifique sera ouvert pour recevoir les fonds. Le compte sera géré selon le principe de la double signature, et les signataires seront notifiés au PNUD.

Principaux risques encourus dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement du projet :

Etant donné qu'il s'agit d'un projet d'appui institutionnel, le principal risque auquel le projet pourrait être confronté est la remise en cause des orientations et priorités nationales. Le

suivi rapproché du projet par le Comité de pilotage et le PNUD permettra de dessiner à temps les réorientations qui s'imposeraient.

Les risques inhérents au rythme et à la qualité de la gestion du projet seront jugulés par la qualité de la planification et du monitoring par l'équipe légère d'appui.

VI- Suivi et évaluation :

Conformément aux modalités préconisées par l'UNDAF et aux orientations décrites dans le Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) le suivi et l'évaluation du projet reposent principalement sur :

Les rapports trimestriels de suivi et d'avancement élaborés et soumis par le Directeur/coordonnateur national de projet au PNUD et au comité de pilotage.

La revue à mi-parcours permettra d'apprécier les avancées et les difficultés dans la réalisation des activités prévues ;

La revue annuelle, permettra de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs, de tirer les enseignements et de programmer les cibles annuelles de produits et les activités pour la prochaine année. Le Rapport d'avancement standard (SPR), élaboré aux fins de cette revue, sera reversé comme contribution aux travaux des Groupes thématiques, et à ceux de la réunion de revue annuelle de l'UNDAF ;

L'audit annuel du projet dans le cadre de l'audit annuel des projets NEX;

Chaque structure, appuyée par le projet devra produire un rapport d'activité trimestriel, semestriel et annuel d'exécution de son plan d'action au SE du HCNLS. Les différents rapports sont soumis à des canevas type d'élaboration et des échéances de transmission. Les rapports présentent la situation de réalisation physique et financière des activités, les difficultés rencontrées et les solutions proposées ou envisagées.

Les évaluations de projet et d'effet prévues dans le plan de suivi-évaluation du PNUD et de l'UNDAF.

VII - Contexte juridique

Dans le contexte de mise en œuvre des activités du PNUD selon les modalités opérationnelles harmonisées du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUM), le présent AWP, combiné au CPAP, constitue le document de projet visé à l'article premier, paragraphe 1, de l'accord-type d'assistance de base conclu et signé le entre le Gouvernement du Mali et le PNUD.